

Question 1: Les opérateurs mobiles (je parlerais des opérateurs français) vendent des forfaits Internet Illimité. Dans cette optique il serait cohérent que chaque terminal mobile dispose de sa propre IP, adresse qui lui permettrait d'être réellement connecté à internet.

La voix sur IP est le service le plus "Internetisé" puisque IP signifie Internet Protocol. La VoIP est donc le premier service qui à mon sens devrait être proposé dans des forfaits à plus de 45€/mois.

Question 5: Les Dans quelle mesure les préoccupations relatives à la neutralité du réseau soient démenties par la fourniture de information transparente pour les utilisateurs finaux, qui distingue entre les services gérés sur le d'une part et l'accès offrant des services au public à Internet selon le principe du «meilleurs efforts», sur la d'autres?

Question 6: Il y a une distinction à faire : Soit les opérateur vendent un service *passant par internet*, ils devront alors expliquer précisément quel service ont-ils choisi de vendre (mail, le site youtube mais pas dailymotion, ou encore le protocole msn et/ou le site Facebook). Soit les opérateurs vendent de l'**INTERNET** et dans ce cas il suffi d'aller chercher la définition d'Internet dans un dictionnaire. Pour habiter légalement dans une maison, nous avons une adresse (numéro de rue, ville, pays), pour être connecté à Internet il faut avoir une adresse, l'IP. Si un terminal mobile n'a pas d'adresse il n'est donc pas connecté à Internet. Oui, il serait bien de mettre Internet sur un téléphone, mais ça n'a pas encore été fait.

Question 8: La diffusion des services sur Internet est indépendante du bon vouloir des opérateurs. Facebook n'a pas été inventé par Orange, et je ne crois pas que SFR ai inventé Youtube, dans cette situation seul l'opérateur peut apporter une réponse technique à la situation d'une diffusion massive de ces contenus. Mais Youtube n'est pas plus prioritaire que mes e-mails, ni d'un quelconque protocole (tel que l'IP, MSN, ou HTTP). Si l'opérateur observe ce qui transite il ne joue plus son rôle : transporter.

Question 9: Une réglementation qui forcerait les opérateurs à agir comme SUEZ distribue l'eau : dans regarder ce qui passe dans le tuyaux, mais simplement laisser circuler le flux.

Question 11: Quels exemples pourrait déclencher l'intervention des autorités réglementaires nationales paramètre de qualité minimum des exigences de service sur une ou plusieurs entreprises fournissant services publics de communications?

Question 14: Être transparents consiste à mon sens à publier toutes les actions qui sont appliquées au traitement du flux qu'est Internet.

Question 15: Le cas de l'Italie qui a par exemple demandé un acte de "modération" sur les vidéos mises en ligne est un acte qui entrave la liberté d'expression peut importe le support (écrit ou parlé).

Merci d'avoir pris connaissance de ma participation et bon courage.

Vincent Lambert, France, Paris, le 29/09/2010.